

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers  
élus  
23  
Conseillers en fonction  
23  
Conseillers présents  
13

Séance du 12 mars 2015

Sous la présidence de M. Laurent LERCH, Maire.

Etaient présents : M. Raymond TROMMENSCHLAGER, Adjoint, Mme Marie GALLIOT, Adjointe, M. Richard MORITZ, Adjoint, Mme Edmée GESSIER-BATTMANN, Adjointe, M. Pierre BATTMANN, M. Norbert BEHRA, Mme Annie MUNCK, M. Dominique KILLHERR, M. Michel WIESSER, Mme Colette NASSANY, Mme Isabelle NASS, Mme Florence TROMMENSCHLAGER, Mme Sabine KLING, Mme Florence EHRET, Mme Caroline LORENZINI, Mme Elisabeth DIRR, M. Ludovic DELACOTE, M. Jérémy BATTMANN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : M. Didier SANSIG, Adjoint, avec procuration à M. Laurent LERCH, Maire, M. Antoine EHRET, avec procuration à M. Raymond TROMMENSCHLAGER, Mme Eliane FARNY, Adjointe, avec procuration à Mme Marie GALLIOT.

Etait absent : M. Edouard RINGENBACH

Convocation du 4 mars 2015.

**Secrétaire de séance : M. Jérémy BATTMANN**

### **1. Délégation de service public camping – Choix du délégataire**

Le conseil municipal, dans sa séance du 15 septembre 2014 a approuvé le principe de reconduction de la délégation de service public pour la gestion du camping communal, pour une période de 12 ans. L'activité de ce camping devra constituer un véritable soutien de l'économie touristique, à travers l'amélioration du niveau de l'accueil des touristes grâce à des infrastructures performantes. Une consultation a été lancée.

L'appel public à candidature a paru dans

- le BOAMP le 14/10/2014 et en complément sous les rubriques « services hôtellerie et de restauration, services fournitures principalement aux entreprises, services récréatifs culturels et sportifs » et les départements 26, 40, 56, 7 en rappel
- le journal l'Alsace du 15/10/2014, journal à vocation multiple et couvrant également celle du camping et du tourisme
- le site officiel de la commune
- sous forme de compte-rendu de la séance du conseil municipal traduit dans la presse locale

La date limite de remise des offres étant fixée au 19 novembre 2014.

La commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis le 10 décembre 2014. Après analyse des 6 offres, 3 candidats : M. WALTER Philippe, domicilié à Masevaux, M. et Mme TISSOT Julien domiciliés à MENGLON (26) et la sté AQUADIS LOISIRS, domiciliée à SICHAMPS (58) ont été admis à défendre leur projet.

Le candidat «AQUADIS LOISIRS » a décliné sa participation à la poursuite de la procédure et s'est par conséquent retiré.

Une négociation sur différents points a été régulièrement engagée et a abouti à un accord. Le projet développé par Mme et M TISSOT témoigne d'un engagement adapté aux exigences et aux attentes d'une gestion pérenne et dynamique du camping communal

Le projet est repris dans le cahier des charges de convention de délégation de service public qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Le délégataire veillera à la qualité globale de service de toutes les missions, et inscrira l'exploitation du camping dans une démarche environnementale (maintien du classement 3 étoiles). Il proposera des locations d'emplacements nus, ainsi que de type mobil-homes et d'habitations légères de loisirs fournis par le délégataire. Il assurera une gestion du snack-bar avec offres de menus composés de produits frais et locaux.

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L1411-1 à L 1411-18, R 1411-1, R 1411-2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2014 autorisant M le Maire à lancer une procédure de délégation de service public au titre de l'exploitation du camping municipal

Vu le projet de délibération et son annexe jointe en date du 20 février 2015 par lequel M le Maire propose d'approuver la convention de délégation de service public pour la gestion du camping, et demande l'autorisation de signer ladite convention avec Mme et M TISSOT

Vu l'avis de la commission de Délégation de Service Public du 10 décembre 2014 présentant la liste des candidats admis à être auditionnés

Vu l'avis favorable de la commission de Délégation de Service Public du 30 janvier 2015, analysant les propositions des candidats admis

Vu le rapport motivant le choix de la candidature proposée, ci-annexé au projet de délibération


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2511-1 et suivants

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public, ci annexé et relatifs à la gestion du camping pendant une période de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- d'attribuer à Mme et M TISSOT domiciliés quartier « les Payats » 26410 MENGLON, la délégation de service public visée et selon les termes approuvés ci-dessus.
- d'autoriser M le Maire à signer le contrat de délégation de service public et toutes pièces y afférentes.

Pour extrait conforme,  
MASEVAUX, le 13 mars 2015

Le Maire :  
Laurent LERCH



REÇU LE

13 MARS 2015

SOLIGNY-SUR-LOIRE  
THIERRY COLLETTIER